REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Le Centre de loisirs de l'Amicale Laïque Montivilliers est un accueil de loisirs pour les enfants de 6 à 17 ans révolus, agréé par la Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Seine Maritime. Il fonctionne le lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (périscolaire) et les vacances scolaires et propose des activités culturelles, sportives, éducatives et de loisirs dans le cadre de projets pédagogiques adaptés à l'âge des enfants accueillis.

1 - Horaires et Ouverture :

- Le Centre est ouvert toute l'année (mercredis et vacances scolaires et périscolaire). FERME AU MOIS D'AOUT.
- Pour les vacances, l'accueil de Loisirs est ouvert de 9h00 à 18h30 dernier délai. Les enfants devront arriver au Centre de Loisirs : le matin avant 9h30, l'après-midi avant 14h.
- Pour le périscolaire, le Centre est ouvert du lundi de 16h30 à 18h30 ; le mercredi de 13h30 à 18h30.

2 - Encadrement des enfants :

- L'Accueil de Loisirs fonctionne sous la responsabilité d'un directeur titulaire du BEATEP (Brevet d'Etat) ou directeur adjoint de séjour, titulaire d'un CQP délivré par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les différentes équipes d'encadrement sont composées d'au moins 80% d'animateurs diplômés (BAFA) ou en cours de formation.

3 - Inscription des enfants :

Les pièces à fournir pour le dossier d'inscription :

- photocopies des vaccinations de chaque enfant
- la fiche d'inscription (fiche sanitaire et autorisation parentale)

4 - Accompagnement des enfants :

- Les Parents devront accompagner leurs enfants jusqu'à l'accueil au moment de leur arrivée au Centre de Loisirs. Au moment du départ, et en l'absence des parents, les enfants ne seront confiés qu'à des personnes dûment habilitées par le père ou la mère.

Les enfants pourront quitter seuls le Centre de Loisirs uniquement si les parents l'ont clairement spécifié par écrit sur la fiche d'inscription.

Le Centre de Loisirs devra être informé si l'enfant arrive après 9h30, ou s'il doit repartir avant. Ainsi l'accueil de Loisirs pourra prendre les dispositions nécessaires.

5 – La participation financière des parents :

Paiement obligatoire au premier jour pour valider votre inscription.

Attention la réduction des tarifs ne sera appliquée que sur présentation de l 'avis de non-imposition

ADHESION ANNUELLE :

Licencié du club	**Pas de cotisation**
Non licencié (1 enfant)	**20 euros** / an
Non licencié (2 enfants et plus)	**30 euros** / famille / an

TARIFS ALSH :	IMPOSABLE	NON IMPOSABLE*
Demi-journée Matin	**4** euros	**3** euros
Demi-journée Après-midi	**5** euros	**4** euros
Journée	**8** euros	**7** euros

6 - Sanction :

- Un enfant pourra être renvoyé de l'accueil de Loisirs si son attitude est incompatible avec les règles de vie du Centre ou pour tout autre motif grave.

7 - Maladie contagieuse/Médicaments :

- Les enfants atteints d'une maladie contagieuse ne seront pas acceptés au Centre de Loisirs. Dans le cas d'un traitement médical, le personnel du Centre n'est pas habilité à dispenser les médicaments aux enfants.

8 - Biens et Objets personnels :

- Chaque enfant sera responsable de ses biens, vêtements et objets personnels amenés à l'accueil de Loisirs. L'association rejette toutes responsabilités.

(Dernières modifications septembre 2019)